



DECLARATION DU 7 NOVEMBRE 1987

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, Nous, Zine El Abidine Ben Ali,

Premier ministre de la république tunisienne, déclarons ce qui suit :

Citoyens, Citoyennes,

Les énormes sacrifices consentis par le leader Habib Bourguiba, premier Président de la République, en compagnie d'hommes valeureux, pour la libération de la Tunisie et son développement sont loin de se compter. C'est pour cette raison que nous lui avons voué affection et estime et œuvre de longues années durant, sous sa direction, avec confiance, fidélité et abnégation, à tous les niveaux, dans les rangs de notre armée nationale et populaire et au sein du gouvernement.

Face à sa sénilité et à l'aggravation de son état de santé et nous fondant sur le rapport y afférent, le devoir national nous impose de le déclarer dans l'incapacité absolue d'assumer les charges de la Présidence de la République.

De ce fait, et en application de l'article 57 de la constitution, nous prenons en charge, avec l'aide du tout-puissant, la Présidence de la République et le commandement suprême de nos forces armées.

Dans l'exercice de nos responsabilités, nous comptons sur la contribution de tous les enfants de notre chère patrie, et ce dans un climat de confiance, de sécurité et de sérénité d'où seront bannies la haine et la rancœur.

L'indépendance de notre pays, l'intégrité de notre territoire, l'invulnérabilité de notre patrie et le progrès de notre peuple sont l'affaire de tous les Tunisiens. L'amour de la patrie, sa protection et l'action pour son essor constituent un devoir sacré pour tous les citoyens.

Citoyens, Citoyennes,

Notre peuple a atteint un tel niveau de responsabilité et de maturité que tous ses éléments et ses composantes sont à même d'apporter leur contribution constructive à la gestion de ses affaires, conformément à l'idée républicaine qui confère aux institutions toute leur plénitude et garantit les conditions d'une démocratie responsable ainsi que dans le respect de la souveraineté populaire telle qu'elle est inscrite dans la constitution. Cette constitution appelle une révision devenue aujourd'hui impérative.

L'époque que nous vivons ne peut plus souffrir ni présidence à vie, ni succession automatique à la tête de l'État desquelles le peuple se trouve exclu. Notre peuple est digne d'une vie politique évoluée et institutionnalisée, fondée réellement sur le multipartisme et la pluralité des organisations de masse.

Nous proposerons prochainement un projet de loi sur les partis et un projet de loi sur la presse, susceptibles d'assurer une plus large participation à la construction de la Tunisie et à la consolidation de son indépendance dans le cadre de l'ordre et de la discipline.

Nous veillerons à la bonne application de la loi de manière à bannir toute iniquité et injustice.

Nous agirons en vue de restaurer le prestige de l'État et de mettre fin au chaos et au laxisme. Point de favoritisme et d'indifférence face à la dilapidation du bien public.

Nous continuerons à entretenir les bons rapports et la bonne coopération avec tous les pays et notamment les pays frères et amis. Nous proclamons notre respect pour nos engagements au plan international.

Nous accorderons à la solidarité islamique, arabe, africaine et méditerranéenne l'importance qui lui est due.

Nous nous emploierons fermement à réaliser l'unité du Grand Maghreb sur la base des intérêts communs.

Citoyens, citoyennes,

Par la grâce de Dieu, nous entrons, ensemble dans une ère nouvelle faite d'effort, de détermination qui nous sont dictés par notre amour pour la patrie et par l'appel du devoir.

Vive la Tunisie, Vive la République.